

## AVIS PUBLIC

### VILLE DE MONTRÉAL

#### ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

#### ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 4 février 2008, a adopté le règlement suivant :

**RCA2608-002** *Règlement autorisant un emprunt de 2 902 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement*

À la suite de la tenue du registre du 25 au 29 février 2008, ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 17 avril 2008.

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible, pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 23 avril 2008

---

Me Pierre Rochon  
Secrétaire d'arrondissement